



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **6 novembre 2017**

Délibération n° 2017-2324

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Fontaines sur Saône**

objet : **Extension du réseau de chaleur de Sathonay Camp - Transfert de gestion de la compétence réseau de chaleur au Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise (SIGERLY) sur la commune de Fontaines sur Saône**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines**

Rapporteur : Madame la Conseillère déléguée Belaziz

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 17 octobre 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 8 novembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mme Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Hugué, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, MM. Moretton, Moroge, Odo, Passi, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Bret (pouvoir à M. Devinaz), Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Mmes Basdereff (pouvoir à Mme El Faloussi), Berra (pouvoir à M. Hugué), Burillon (pouvoir à M. Crimier), M. Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Mmes Gailliout (pouvoir à M. Coulon), Guillemot (pouvoir à Mme Jannot), Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Millet (pouvoir à Mme Bouzerda), M. Millet (pouvoir à Mme Picard), Mmes Nachury (pouvoir à Mme Crespy), Piantoni (pouvoir à Mme Hobert), Servien (pouvoir à M. Da Passano), Vullien (pouvoir à M. Vincent).

Absents non excusés : Mme Frih.

Conseil du 6 novembre 2017**Délibération n° 2017-2324**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commune (s) : Fontaines sur Saône

objet : **Extension du réseau de chaleur de Sathonay Camp - Transfert de gestion de la compétence réseau de chaleur au Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise (SIGERLY) sur la commune de Fontaines sur Saône**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

Le Conseil,

Vu le rapport du 12 octobre 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Depuis le 1er janvier 2015, la Métropole de Lyon est compétente, en lieu et place des Communes, en matière de création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains.

En application de l'article L 3641-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), la Métropole s'est substituée de plein droit aux Communes situées sur son territoire au sein du Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise (SIGERLY). Cela a entraîné la mise en place de nouveaux statuts, tenant compte de l'intégration de la Métropole au Syndicat en représentation/substitution des Communes situées sur son territoire, pour ce Syndicat. Ces nouveaux statuts ont été approuvés par la Métropole par délibération n° 2015-0732 du Conseil du 2 novembre 2015.

Le SIGERLY est maître d'ouvrage du réseau de chaleur urbain de Sathonay Camp. Ce réseau, mis en service en 2012 dans le cadre de la réalisation de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Castellane, dessert aujourd'hui plus de 1 000 équivalents logements. Ce réseau est exploité au travers d'un contrat d'exploitation conclu par le SIGERLY pour la période 2017-2020.

L'équilibre économique de ce réseau peut être amélioré par le raccordement de nouveaux abonnés en dehors du périmètre de la ZAC. En effet, le coût moyen de la chaleur sur ce réseau pour l'année 2016 (78 € HT/MWh) est nettement supérieur au coût moyen constaté sur les autres réseaux de chaleur métropolitains (66 € HT/MWh).

Les études conduites par le SIGERLY en 2016 ont permis d'identifier un potentiel de raccordement important sur la commune de Fontaines sur Saône. La résidence des Marronniers appartenant au bailleur social Lyon Métropole habitat ainsi que certains bâtiments communaux (groupe scolaire des Marronniers, maison des jeunes et de la culture -MJC- et crèche) pourraient ainsi avantageusement être raccordés au réseau et participer à l'amélioration de son équilibre économique.

Les conditions de raccordement de la résidence des Marronniers, qui représenterait une hausse des ventes pour le réseau de chaleur de plus de 20 %, ont déjà été discutées entre Lyon Métropole habitat et le SIGERLY. Le raccordement de la résidence est espéré pour la saison de chauffe 2017-2018.

Afin de permettre cette extension du réseau de chaleur sur la commune de Fontaines sur Saône, commune pour laquelle la compétence "réseaux de chaleur" n'avait pas été transférée au SIGERLY avant la création de la Métropole, la mise en place d'une convention de gestion, basée sur l'article L 3633-4 du CGCT, entre la Métropole et le SIGERLY est proposée.

La convention de gestion devra être effective au plus tôt. Cette convention serait uniquement provisoire dans le cas où le réseau de Sathonay Camp ferait l'objet d'un transfert de compétence ultérieur du SIGERLY à la Métropole ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve la convention de gestion du service public de chauffage urbain entre la Métropole de Lyon et le Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise (SIGERLY) pour la Commune de Fontaines sur Saône.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire et à signer tout acte ou document utile à l'exécution de ladite convention.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 8 novembre 2017.